

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE D'UN EVÊQUE DE L'ÉGLISE D'ESPAGNE, A M. THIERS.

On sait que dans son rapport sur l'instruction secondaire, M. Thiers a inséré quelques passages de théologie gallicane qui lui ont été fournis par M. Dupin. Dans l'une de ces tirades, dont le spirituel rapporteur, assure-t-on, rit tout le premier, se trouvent quelques mots sur l'Église d'Espagne. Il y est dit : Tandis que l'Église d'Allemagne et l'Église d'Angleterre sont sorties de l'unité catholique pour devenir indépendantes, l'Église Espagnole est tombée dans une dépendance servile. En France, nous savons notre dictionnaire gallican, et personne n'ignore que les mots Église indépendante signifient : Église asservie au pouvoir temporel, tandis que les mots Église servile veulent dire : Église affranchie du joug des gouvernements ; en ce sens il est manifeste que l'Église d'Allemagne et l'Église d'Angleterre sont devenues indépendantes au suprême degré et que l'Église d'Espagne est tombée dans une dépendance servile ; la proposition de M. Thiers est donc irréprochable, et parmi nous personne n'a songé à la relever. Mais en Espagne on n'est pas tenu de savoir que les théologiens et les canonistes de notre Chambre des Députés ont, pour la commodité de la discussion, changé le sens des termes ; on a donc cru naturellement que M. Thiers voulait dire ce qu'il disait, et le clergé espagnol s'est indigné de cette épithète de servile que lui jette du haut de la tribune française le nouveau docteur du gallicanisme.

Un des plus savants prélats de l'Église d'Espagne, Mgr. l'évêque des Canaries, s'est chargé d'exprimer les sentiments de ses frères. Le monde chrétien connaît les écrits de ce Pontife : son livre de l'Indépendance constante de l'Église d'Espagne, imprimé à Madrid l'an dernier, et déjà traduit en diverses langues, lui a partout mérité l'estime des vrais savants. Nous engageons M. Thiers à consulter cet ouvrage ; il est probable qu'après l'avoir lu il serait moins prompt à répéter les leçons historico-théologiques de M. Dupin. Mgr. l'évêque des Canaries a de plus fait paraître dans la Revue de l'Espagne et de l'étranger, une série d'articles qui réunis forment un traité complet sur l'histoire et les doctrines du gallicanisme. Le prélat se propose d'en faire un livre dont on annonce la prochaine publication, et qui pourrait également être fort utile à tous les apprentis gallicans, disciples du moderne éditeur et commentateur de Pithou.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir donné ces détails ; nous croyons de même répondre à leurs désirs en traduisant la lettre adressée par l'éloquent et savant évêque à M. Thiers. C'est un document de l'histoire contemporaine, et il est curieux de voir ce qu'un évêque dit en Espagne du gallicanisme pendant que MM. Thiers et Dupin s'en font en France les apologistes. Cette lettre a été publiée dans le journal de Madrid, *El Catholico* du 26 juillet dernier, elle est ainsi conçue :

L'évêque des Canaries à M. Thiers, membre de la chambre des députés de France, salut : J'ai vu dans le *Heraldo* d'hier, 24, l'une des feuilles de Madrid les plus connues en France, votre rapport sur le projet de loi concernant l'instruction secondaire ; entre autres assertions dont je n'ai pas à m'occuper, et que l'illustre orateur, le comte de Montalembert, avait d'avance vainement et éloquemment réfutées, vous vous permettez de faire mention de l'Église d'Espagne dans les termes suivants :

"L'Église française, Messieurs, a eu la gloire qu'aucune autre n'a partagée avec elle, de rester indépendante sans rompre avec l'Église romaine, sans l'ébranler, sans l'affaiblir. Tandis que l'Église d'Allemagne, tandis que l'Église d'Angleterre, pour devenir indépendantes, sont sorties de la grande unité catholique, tandis que l'Église espagnole, pour éviter cet inconvénient, est tombée dans une dépendance servile et a subi les horreurs de l'Inquisition, l'Église française, avec un grand esprit pour législateur, Bossuet, avec un grand roi pour souverain et pour appui, Louis XIV, cette Église est restée membre de la grande unité, et avec cela libre et affranchie de la honte sanguinaire de l'Inquisition. Tenez donc pour sacrés, pour inviolables les maximes sur lesquelles elle a fondé cette orthodoxie indépendante et sûre. N'y aurait-il que cette raison, elle suffirait pour éloigner de nous les congrégations religieuses qui ne professent pas les quatre articles de Bossuet."

Par ces paroles, vous attribuez gratuitement la servilité à l'Église espagnole, la liberté et l'indépendance à l'Église gallicane ; dans ce jugement précipité, si je ne me trompe, vous avez commis une double méprise, et vos paroles expriment précisément tout le contraire de la vérité, puisque la première de ces Églises, celle d'Espagne, est toujours demeurée indépendante du pouvoir civil, indépendance qui, pour les Églises, est la liberté même, tandis que l'Église gallicane a subi ce joug du Gouvernement, qui a pour vous tant d'attrait, mais qui, dans l'ordre spirituel, constitue la véritable servitude.

Quant à la première partie de cette proposition, je me crois dispensé d'en apporter ici les preuves ; je les ai données ailleurs, et jusqu'à ce que vous ou les vôtres les ayez détruites, je ne vous reconnais pas le droit de la contester.

Quant à la seconde, c'est à dire quant au fait des servitudes de l'Église gallicane, je vous renvoie aux témoignages d'Arnaud, de Leibnitz, de Fénelon, de Fleury dans ses opuscules, du célèbre comte de Maistre, et, pour n'en pas citer un grand nombre d'autres, du savant Hurter, même avant sa conversion. Loin de considérer le gallicanisme comme une source de liberté et d'indépendance, tous le signalent au fond comme un instrument de despotisme et comme la cause radicale de l'humiliation honteuse où se trouvait l'Église de France avant la Révolution.

Quelques opinions que vous vous soyez formées de vous-même, je pense que les éminents écrivains dont je viens d'énumérer les noms vous imposeront quelque respect ; ne vous étonnez donc pas qu'appuyé sur ces fortes autorités, je prétende dresser un nouvel acte d'accusation contre cette Église qu'on appelait gallicane, et que je nomme, avec plus de raison, ministérielle, la distinguant, comme il est juste de le faire, de l'antique célèbre Église de France, avec laquelle les orages de votre gouvernement voudraient la confondre. J'ai déjà rempli ce devoir, et je réunirai les parties éparées de mon travail pour le publier comme un hommage à la sainte Église et pour l'opposer aux fausses maximes répandues par les ennemis de la vérité. Mais il ne faut pas que, jusqu'au jour où paraîtra ce livre, les prélats espagnols puissent passer pour indifférents aux injurieuses accusations que vous portez contre l'Église de Saint-Léandre, de Saint-Isidore, de Saint-Fulgence, de Saint-Ildephonse et de tant d'autres hommes illustres qui l'ont gardée et qui la gardent toujours exempte de souillure, fidèle, inébranlable ; c'est pourquoi je vous adresse, comme une protestation, la conclusion de ce traité sur l'Église ministérielle dite gallicane. Ce fragment suffira pour vous donner une idée du progrès que, par cet article, les saines doctrines ont fait parmi nous en ces derniers temps. Voici cette conclusion :

Je me garderai bien de contester la science et le génie de Bossuet ; mais, dirais-je avec Papiré, lors même qu'un ange du ciel, au lieu de cet admirable évêque, viendrait me parler contre la doctrine catholique, je lui fermais mes oreilles. L'Église ne se laisse pas surprendre par le génie. La science de Bossuet était grande, mais nous entrevoions les limites où elle s'arrêtait. La science de Tostat lui-même n'était pas incomparable. Il en fut une où se perdait véritablement la vue, et qu'aucun savant de l'Europe moderne ne pourrait déterminer, celle de l'étonnant Origène, appelé par l'antiquité *Tête de diamant*, prodige d'érudition, et l'un des plus beaux esprits qui aient illustré la religion. Profond dans tous les genres de connaissances, versé dans les dialectes de l'idiome grec, de l'hébreu, du chaldéen et de toutes les langues orientales, il avait l'avantage d'avoir lu les œuvres volumineuses des philosophes grecs de toutes les écoles, œuvres maintenant perdues et dont il nous reste à peine les noms ; il était également instruit de tout ce que renfermaient les livres égyptiens et persans ; dans sa soif du savoir, il s'était initié aux mystères des mages, et dictant à six secrétaires, il répondait à tous les fruits de sa science. Origène était d'ailleurs fils d'un martyr, il eut des philosophes, des saints, des martyrs pour disciples, et son apologie a été écrite par l'un d'eux, saint Grégoire-le-Thaumaturge.

« Eh bien ! ce grand génie qui en finit avec les sophistes de son temps, on pourrait ajouter avec les encyclopédistes modernes, puisque ceux-ci n'ont fait que reproduire les arguments de Celse, profondément et brillamment réfutés par Origène ; ce grand homme, dis-je, qui, non content d'avoir commenté tous les livres de la Bible, imagina les Hexaples, un des monuments les plus précieux de la science des Écritures, ce même homme est, sous la plume de saint Augustin, le promoteur principal des erreurs de l'Oratoire, l'instrument le plus dangereux pour fomenter les hérésies. A la vue de ce déplorable exemple de la fragilité humaine, on ne doit pas trouver étrange que je me permette de dépeindre Bossuet, malgré tout son génie, comme l'instrument aveugle du despotisme de Louis XIV, et de voir dans les doctrines auxquelles il prêta l'appui de son influence la principale cause de l'abaissement de l'Église de France. Oui ce fut malheureusement Bossuet qui, pliant le genou devant cet impérieux monarque, traîna l'Église gallicane à sa ruine, et qui, en la livrant à la discrétion du gouvernement temporel, lui fit la plus terrible blessure qu'eût pu désirer un ennemi acharné et formidable. Bossuet, quoi qu'en disent ses apologistes, timide par caractère, n'eut jamais une résolution ferme de s'opposer au Gouvernement ; il se mit plutôt du côté de la cour, et appuya de son autorité les prétentions, les nouveautés funestes des hommes de l'État. Sous prétexte de la protection particulière donnée à l'Église par la Couronne, protection singulièrement exagérée d'ailleurs, les rois de France s'approprièrent le droit de convoquer les assemblées du clergé, de fixer les limites de l'autorité pontificale, d'enregistrer les bulles au Parlement, d'appeler au futur concile-général, de revoir les procès des tribunaux ecclésiastiques, de conférer des bénéfices sans l'intervention de l'ordinaire du Saint-Siège. En vain l'Église de Hongrie, celle d'Espagne et quelques autres non moins respectables signalèrent le scandale de ces funestes opinions ; en vain les protestants se réjouirent et l'Angleterre se flatta que le moment était venu où l'Église de France allait se séparer du centre de l'unité ; en vain les écrivains impies, se moquant de l'Église, disaient que le Roi pourraient, en France, substituer à volonté le Coran à l'Évangile ; sourds à la clameur universelle, et prosternés devant l'idole du Trône, les gallicans s'obstinaient et propageaient de plus en plus au sein des populations chrétiennes leurs maximes destructives de l'indépendance de la puissance spirituelle. Une voix plus auguste et pleine d'autorité résonna à leurs oreilles ; Clément XI avertit Louis XIV que les nouveautés de 1682 feront plus de mal au pouvoir royal qu'au Saint-Siège ; cela même ne leur ouvrit pas les yeux. Les prétentions de la cour deviennent chaque jour plus exorbitantes ; enfin les parlements exercèrent violemment leur tyrannie. C'était sans doute un avertissement de Dieu pour secourir la leur léthargie les catholiques fauteurs du gallicanisme ; mais rien ne peut ni les éclairer ni leur rendre l'énergie chrétienne, aveuglés qu'ils sont par l'éclat que jette sur leur doctrine le nom de l'évêque de Meaux. Quelle honte pour sa gloire !

« Au lieu de se mettre à la tête de l'Église, comme le demandaient sa haute position et l'élevation de son talent, au lieu d'employer son éloquence enchanteresse et l'énergie de son zèle à retenir Louis XIV, il consacra toute son influence à obtenir la faveur du monarque, à obscurcir la lumière de la vérité, à faire résistance à la suprême autorité du Saint-Siège ; il laissa enfin l'Église dépourvue du bouclier sacré, soumise à la souveraineté du Trône, et ce qui est pis, des parlements. Triste destinée ! Bossuet était le géant que Dieu, en France, avait suscité pour préserver l'Église d'un si grand péril ; et cet éminent prélat, désertant les rangs fidèles de la liberté, nous a légué, à nous, faibles pygmées sans lumières, sans éloquence, sans protection au milieu des tempêtes de la Révolution, au milieu des attentats politiques, la rude tâche de lutter contre un monde acharné qui a fait de l'Église sa proie, et que nous ne pourrions vaincre, si la foi, comme l'enseigne l'Évangéliste, n'était au dessus de toute puissance humaine.

« Daignez, Monsieur le Député, recevoir avec bienveillance cette manifestation d'un évêque espagnol, et l'expression de l'affection sincère avec laquelle il vous l'offre. Madrid, 25 juillet 1844. L'ÉVÊQUE DES CANARIES. »

BULLETIN.

Bazar. — Memorandum. — Tragédie canadienne. — Romans.

On nous prie d'annoncer que mercredi et jeudi prochain, plusieurs Dames se proposent de tenir un Bazar et une Loterie, dans les nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Les séances se tiendront pendant les deux jours depuis midi jusqu'à dix heures du soir. Le profit est destiné au soutien de ce nouvel établissement du Bon-Pasteur.

Voici le *memorandum* que renferme la pierre angulaire de la nouvelle église de St. Timothée.

Anno Domini et 1^{mo} octingentesimo quadragesimo quarto;
Die Vigesimâ septimâ Junii;

Gregorio decimo sexto Summo Pontifice;

Ignatio Bourget, Episcopo Marianopolitano;

Victoriâ Alexandriâ Uniti Regi Angliæ Regiâ;

Hanc provinciam gubernante Sir Ch. Th. Metcalfe;

J. O. Ar. haubault Injusce parochæ pastore;

Colvère, Rector et Sacerdos viri d'opitate et liberalitate insignibus

Hujusmodi ditons dominium possidentibus;

H. Georgio W. K. field Bencharois populi jurium defensore;

P. Bongie Matriculario gerente;

T. et J. R. Beauchaud hanc ecclesiam edificantibus

Hanc primarium lapidum J. Z. Carron, V. G., benedixit;

D. D. P. Archambault, V. G., Steph. Lavoie, Can., Brassard et Falvey, assistentibus.

La tragédie canadienne du *Jeune Latour*, par le jeune Lajoie, que l'*Aurore* vient de publier tout au long qui est à vendre à son bureau, et dont cette feuille a fait un si éloquent et si bel éloge, nous paraît montrer dans ce nouveau favori des muses, beaucoup de disposition pour la poésie. Cependant, comme il nous est pénible de voir les véritables talents canadiens exposer leur réputation et que nous craignons qu'il n'en puisse être autrement s'ils livrent leurs productions à la publicité, sans avoir pris le tems d'y mettre la dernière main, nous croyons devoir dire que nous aurions préféré être privé encore quelque tems du plaisir de posséder cette ingénieuse tragédie, que de la voir paraitre avec les peccés in perfection et les fautes de typographie, que nous avons eues y remarquer. Tout en nous permettant cette remarque, nous prions l'auteur de vouloir bien croire que nous ne prétendons pas nous permettre de censurer sa pièce, encore moins de la déprécier, puisqu'elle a de beaucoup surpassé notre attente, mais nous croyons que ce serait lui rendre un mauvais service que de lui donner à entendre qu'elle est sans défaut, et qu'il lui était impossible de faire mieux, s'il eût eu le loisir de remettre son ouvrage vingt fois sur le métier. Malgré cela pourtant, nous espérons que ce premier essai sera accueilli favorablement du public, et que les amis du Parnasse, surtout, ne manqueront point d'encourager convenablement une jeune muse qui promet tant pour l'avenir.

Nous devons dire un mot à nos lecteurs sur certaines productions littéraires, étrangères et indigènes qui, depuis quelque tems, occupent une partie de la presse française du pays. Nous devons reconnaître à la louange de certains correspondans canadiens que leur conduite et leur polémique dans cette circonstance n'ont pas été moins sages, impartiales, utiles et élégantes que judicieuses, convaincantes, morales et religieuses. Nous devons avouer que nous aimerions à en voir donner autant à tous ces nouveaux ménestriers qui viennent à tour de rôle rançonner le pays chaque année. M. de Lirac vient, grâce à Dieu, de laisser le Canada avec un succès dont nous aimons à le croire peu flatté, quoiqu'il ne soit encore que trop grand. Pour mieux comprendre ce dont il s'agit, nous devons nous en presser de dire que le dit M. de Lirac est un des directeurs d'une brochure qui se publie actuellement à Paris, en forme de pamphlet, sous le titre d'*Echo des Feuilletons*. C'est un recueil de ces fictions séduisantes et souvent licencieuses, dont le moindre mal est d'émouvoir l'esprit et de froisser le cœur. M. de Lirac était pourtant venu parmi nous avec le louable dessein d'y enlever les mœurs, tout en voulant y introduire le goût de la belle littérature. Car on doit bien se garder de croire que c'était pour de l'argent. Comment en effet, serait-il parti du centre de la civilisation, où ses romans font fleurir, s'il n'avait été animé par la pensée qu'il venait améliorer et adoucir le sort et les mœurs de pauvres malheureux sauvages, dont la barbare indifférence et l'ignorante opposition à ses vues désintéressées et philanthropiques, ont pu seules, sans doute, retarder et paralysier sa bienfaisante et charitable incursion parmi nous. Nous aimons à croire qu'on finira enfin par appéhender à leur juste valet tous ces aventuriers audacieux et vaineurs, que l'honnêteté et la franchise de nos concitoyens sont toujours tentés de croire précieux et sincères, et qui ne sont pourtant presque toujours que des impies licencieux et des gâte-métiers présomptueux, qui ont été mis au rebut dans leur pays, et qui viennent chercher fortune parmi nous, pour s'en faire ensuite s'ils réussissent à nous afflouter. Heureusement, il n'en a pas été ainsi pour M. de Lirac, quoique certaines feuilles du pays se soient d'abord encore laissées prendre au

piège. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer la satisfaction que nous avons ressentie, quand nous avons vu signaler le danger de l'*Echo des Feuilletons* et des romans en général, avec une supériorité de raison et de logique, qui ne peut manquer de porter son fruit tôt ou tard.

Il sera à souhaiter que le jeune Canadien, qui se propose de publier ses *Fictions de 1812*, eût employé des talents à quelque chose de plus utile qu'à un roman et que le choix d'un semblable genre ne mit un grand nombre de ses concitoyens dans l'impossibilité de lui accorder leurs suffrages et leur encouragement. On se plaindra encore que les Canadiens n'encouragent et ne favorisent point les talents et les productions du pays, mais on doit reconnaître aussi qu'ils en ont souvent sujet. Il nous semble que c'est bien déjà assez de payer bien chère pour avoir de la bien médiocre marchandise, sans être obligé de la prendre encore lorsqu'elle est empoisonnée.

Voici la conclusion de la polémique qui a eu lieu au sujet de l'*Echo des Feuilletons* dont nous avons parlé plus haut.

Monsieur le Rédacteur.—L'*Echo des Feuilletons* a excité une discussion qui doit avoir une issue claire pour tout le monde.

C'est l'occasion pour chacun d'en dire ce qu'on veut prononcer franchement. La bonne foi et la vérité le réclament. M. le Rédacteur du *Journal de Québec*, déjà donné l'exemple de la bonne foi; parce qu'il aime la vérité. Ce n'est pas la première fois que ce Monsieur s'honore de la sorte. Il continuera sans doute; la carrière éditoriale, tantôt rapule comme la pensée, lui fournira souvent de nouvelles occasions.

Mais que va dire M. de Lirac de la réplique qu'il a si maladroitement envoyée? Vast-il lui nommer son monde? A ces que feront à la chose les uns épris de quelques prêches de Paris et de Montréal? Surpris peut-être, ces hommes graves ne lisent pas ce qu'on prend qu'ils approuvent. Ou s'ils le lisent, c'est pour gémir sur la prostitution du talent dans les siècles de lumière. Mais admettant même qu'ils lisent ces épigrammes du crime; que! que soit leur motif, M. de Lirac a mauvaise grâce d'appuyer sa thèse sur des témoignages si peu prononcés, quand il sait si bien que personne ne conteste la réprobation qui s'est élevée en France, l'année dernière, contre la littérature honnête des Feuilletons. Une éclipse de cette trempe, en Canada, serait le dernier fléau que le pays eût à redouter. On vante la belle jeunesse canadienne. On dit sur tous les tons son goût pour les arts, les sciences, la gloire et la vertu. Hélas! ouvrez-lui à deux mains la *Semaine Littéraire*, les *Jolies Nouvelles*, l'*Echo des Feuilletons*, enfin toute cette manufacture puante que les romanciers français alimentent avec un talent si déplorable; et votre brillant et jeune patriote bienôt. Sur ce point, bien des gens graves pensent que nos jeunes canadiens n'en savent déjà que trop. M. de Lirac voudrait-il faire rééditer en Canada les scènes qui descendent et déshonorent la France, et qu'on prodigie les charmantes leçons des Feuilletons? Nous envions-il la gloire des drames du Pont-Neuf, du Bois de Boulogne, des estuaires et des coulisses?

N'y a-t-il que le duel et l'écrème des plus mauvaises passions qui puissent créer des "pépétités" palpitantes d'intérêt et de charme? Non, M. de Lirac, c'est une autre manière d'intéresser que votre école ne connaît point. Quelqu'un veut vous parler, même avec de bonnes intentions, est trahi par le vice du principe d'où il part. Et quoiqu'un certain "prospectus" canadien ait pu dire dernièrement, par une idée de jeune homme, que la morale des Feuilletons l'emporte sur celle du moraliste; il restera à prouver par tous les romanciers du monde qu'ils ne sont pas la cause de la ruine des talens comme de la vertu. O! oui, malheur à tout esprit qui boit à cette coupe empoisonnée. S'il est canadien, enfant d'une terre où Dieu et l'homme se connaissent le mieux, comment voudrait-il se résoudre à voir s'affaiblir, dès les premiers jours de la vie intelligente, ces liens si nobles et si sûrs qui l'unissent au ciel et aux plus belles destinées de la terre? Qu'une jeunesse vide de principes, ou vague et flottante dans ses croyances, ait besoin d'émotions bizarres et de délire, malheur de nos temps à fait croire à cette monstrueuse vérité. Mais qu'il faille s'abandonner à ce régime lamentable une jeunesse qui doit savoir une autre source d'émotions pures, dignes de sa foi, d'elle-même et de son religieux pays; voilà ce que ni M. de Lirac, ni ses innombrables lecteurs de Feuilletons ne sauront établir logiquement.

Je finis dernièrement dans l'*Echo des Feuilletons* la meilleure peut-être de ses leçons. Il s'agissait d'une jeune jolie veuve. Ce n'était pas tout-à-fait du reste la veuve de l'évangile; car viennent à sa suite "siient nos est," deux amans, on rendez-vous, une charade de familles, un duel, etc; et puis après des consolations à la façon de Barbarie. B.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—M. l'abbé Marin vient d'adresser la lettre suivante à la *Sentinelle de Toulon*:

"Monsieur le Rédacteur,

"On raconte diversement en ville un fait qui s'est passé le 22 juillet dernier dans la maison de refuge dite convent du Bon-Pasteur. Un article que vous reproduisez dans votre feuille d'avant-hier renferme quelques inexactitudes de détail qui exagèrent le merveilleux de cet événement. Ami de la

vérité et témoin oculaire du fait, me permettez-vous de recourir à votre estimable journal pour éclairer l'opinion publique en mettant sous les yeux de tous un exposé fidèle du fait ?

Le 23 décembre, sur le soir, une des filles de la maison du refuge de Toulon allant précipitamment de la salle dans la cour, est prise en descendant une marche, d'une violente douleur dans le pied. Elle tombe sans pouvoir se relever. On l'apporte dans son lit, et les religieuses s'efforcent en vain de la soulager. Le lendemain, de bonne heure, le médecin de la maison est appelé. Au gonflement de l'articulation et aux vives douleurs qu'accuse la malade, il croit à une entorse ; — ses prescriptions sont exactement suivies. L'inflammation diminue, la malade souffre moins ; on s'attend à une prochaine guérison. Cet état dure peu ; les douleurs reparaissent plus violentes ; le médecin demande à voir le pied, il le trouve entièrement renversé, la plante en dedans, et le bord vertical au sol.

Ce déplacement produit par une forte contraction musculaire était complet dans les premiers jours de janvier, et n'a pas cessé depuis. On essaie une première fois de relever le pied, on y parvient sans peine, mais les douleurs sont intolérables, il faut y renoncer. Nouvel essai huit ou dix jours plus tard ; résistance plus forte et mêmes souffrances. On veut le ramener peu à peu avec des bandes fixées sur les côtes du lit, et la pression seule détermine l'apparition d'un abcès qui, tout en cédant aux premiers remèdes, laisse dans le membre malade une sensibilité telle qu'on ne peut plus y toucher. Un moment on eut la pensée de faire la section des deux tendons ; ce projet, ajourné d'abord, est resté sans exécution.

Les choses en étaient encore là dans la nuit du 22 juillet, fête de la Madeleine, patronne de la maison. La malade s'était rendue à la chapelle, à l'aide de ces deux béquilles, pour assister à la messe. Elle était assise, son pied doucement reposé sur un vieux livre et dans une immobilité complète. Au moment de l'élévation, un soudain craquement se fait dans la branche, dans le genou et dans le pied de la malade. A ce bruit inattendu, une de ses compagnes s'écrie avec effroi : « Ah ! Justine, ton pied vient d'éclater. — Oui, je crois qu'il éclate. » Elle baisse la tête pour le regarder, il avait repris sa place. Elle ne ressent plus de douleur. Toute émue et d'une voix tremblante, elle veut par deux fois annoncer sa guérison à la religieuse la plus rapprochée d'elle ; et par deux fois on lui ordonne de se taire.

Alors, impatiente de savoir si elle était bien guérie, elle se lève, elle est debout sur ses deux pieds, sans douleur comme sans faiblesse.

Retracer la scène qui commence alors, les cris de joie de cette heureuse enfant et les nombreux échos qui les répètent, serait chose impossible. Troublé de tout ce bruit, j'en demande la cause : Une religieuse me répond : Miracle ! Justine est guérie ! (Qu'on me passe cette expression : je suis historien.)

La messe finie, j'ordonnai à la jeune personne de s'approcher de l'autel ; elle y vint toute seule, mais bouleversée d'émotion. J'examinai son pied, il était parfaitement semblable à l'autre, blanc, souple ; je le pressai pour m'assurer qu'il ne restait plus de douleur, et après quelques moments donnés à l'action de grâce, la jeune fille a pu courir et sauter de toutes ses forces dans le jardin et la cour en présence de toutes les personnes de la maison et plusieurs dames de la ville, sans en ressentir la plus légère fatigue.

Je me résume :

Une guérison instantanée, complète et sans convalescence aucune ; un pied qui, après un déplacement et de vives souffrances de sept mois de durée, se relève de lui-même, sans cause connue, dans un moment d'immobilité, et qui instantanément recouvre, avec sa position naturelle, toutes ses chairs, toute sa souplesse, toute son élasticité, toute sa force, et fonctionne comme s'il n'avait jamais souffert : voilà le fait dont j'ai été témoin le 22 juillet de cette année. Soixante personnes l'ont vu comme moi, et comme moi sont prêtes à l'attester sur la foi du serment.

Je le livre sans autres réflexions, à l'appropriation de mes lecteurs.

MARIN, *aumônier du bagne.*

— Sous ce titre : *Les carmélites de Tulle et leurs persécuteurs*, nous trouvons un excellent article dans l'*Avenir National*, journal qui se publie à Limoges. L'*Avenir* expose très clairement les faits qui ont précédé la mesure inconstitutionnelle si brutalement prise par M. le ministre de l'intérieur. En attendant que nous sachions comment l'arrêté ministériel a été exécuté, nous reproduisons l'article de l'*Avenir*, car il importe que cette grave affaire, sur laquelle les feuilles ministérielles gardent le silence, soit connue dans tous ses détails.

Nous citons l'*Avenir* :

« Les faits, nous l'avons dit, ont été très mal rapportés. Il importe de les rappeler dans toute leur simplicité. — Depuis deux ans Mlle. Chamnard (elle a vingt-huit ans) pensait à embrasser la vie religieuse. Cependant comme elle avait perdu sa mère, et que son père et son frère avaient besoin de ses soins pour la tenue du ménage, elle avait pris le parti d'attendre le mariage du frère, au besoin même du père, pour donner suite à sa vocation. M. Chamnard fils s'était marié, sa sœur crut donc se décharger des soins de la maison sur la jeune mère de famille. Elle fit alors connaître sa résolution de se retirer dans une maison religieuse. C'est à son père qu'elle s'adressa d'abord. Celui-ci, quoiqu'un peu contrarié, ne manifesta aucune opposition formelle et finit par la laisser à l'indépendance de sa vocation. Il promit ensuite de lui payer sa pension, prononcé, du reste, qui n'avait rien

de particulier dans la circonstance, puisqu'au mariage de son fils, il avait déclaré vouloir que sa fille disposât librement de ses revenus.

« Cependant le contrat de mariage du moment manifesté par M. Chamnard avait attristé le cœur de sa fille.

« Elle savait d'ailleurs que silencieux en sa présence, il ne conservait pas toujours au dehors la même modération. Elle le supplia donc de nouveaux de s'expliquer d'une manière bien positive ; mais cette fois elle ne put obtenir aucune réponse. Elle prit alors le parti de lui écrire pour connaître sa volonté, lui déclarant d'ailleurs qu'elle prendrait son silence pour une approbation. Si le républicain trop à sa tendresse paternelle de lui donner un assentiment formel. Et huit jours se passèrent encore sans qu'une seule parole du père à la fille vint contraindre cette pieuse résolution.

« Ainsi pleinement rassurée sur les intentions de son père, Mlle. Chamnard quitta tranquillement le toit paternel pour aller dans le silence du cloître épouser sa vocation et le sort de cette vie religieuse qu'elle aime, mais qu'elle ne peut embrasser qu'après une longue et sentieuse expérience. Depuis ce jour elle n'a pas revu son père, elle ne lui a pas écrit et n'en a pas reçu de lettre.

« Voilà les faits dans toute leur vérité.

« Tout ce qui a été dit de plus est faux. Et tout le bruit qu'on a fait sur une prétendue dot de 15,000 fr. est une calomnie, démentie par M. Chamnard lui-même dans sa lettre au *Progrès de Brives*, où nous lisons ces mots : « Le *Prog* n'a pas dit vrai en prétendant que Mlle. Chamnard avait écrit à son père pour lui faire connaître sa résolution et lui demander une reddition de compte. Mlle. Chamnard n'a rien écrit de cela. »

« En présence de faits aussi simples, l'autorité n'avait rien de mieux à faire qu'à continuer de s'occuper des affaires du pays et à laisser Mlle. Chamnard à ses pieuses méditations. Mais en admettant que les plaintes de M. Chamnard aient pu attirer l'attention des hommes qui nous gouvernent, n'était-il pas de la plus vulgaire prudence et de la plus stricte justice de ne pas s'en rapporter aux seules réclamations d'un cœur de père momentanément irrité ? N'y avait-il pas une autorité religieuse qu'on pouvait consulter ? Mlle. Chamnard n'était-elle pas là pour être interrogée ? Les pieuses femmes qui l'avaient reçue au milieu d'elles ne pouvaient-elles pas donner des renseignements utiles ? Enfin le danger était-il si pressant qu'il fallût avoir recours à tous les moyens, même à d'ignobles calomnies, pour frapper de pauvres filles innocentes ?

« Ainsi pourtant les choses se passèrent. On parla de la fuite de Mlle. Chamnard, d'un *flâneur* occulte, de sa retraite au Carmel, de sa demande de quinze mille francs ! Et les bouches envenimées donnèrent à ces bruits calomnieux l'importance d'une grande affaire. M. Chamnard lui-même courut à la préfecture demander l'autorisation de réunir le conseil municipal, et comme le conseil municipal n'est pas dans ses attributions l'administration des chagrins domestiques, un prétexte fut mis à sa disposition. — On convoqua donc extraordinairement le conseil municipal pour un crédit de 150 fr. demandé par la pose de quelques plaques à la mairie. Le conseil réuni délibéra ou plutôt ne délibéra pas ; il mit de côté le crédit de 150 fr. et vota sur les fermes du père Chamnard. Un membre fit observer qu'on n'était pas convoqué pour cet objet, mais il fut répondu qu'on avait d'avance l'assentiment du préfet, et la délibération fut prise dans les termes que chacun sait.

« Le conseil considéra que les Carmélites étaient inutiles. — Théorie générale fort commode qui, n'ayant chez nous aucune définition, ni formule légale, peut être mise à la disposition de quiconque voudra se défaire de son voisin.

« Le conseil considéra encore que les prosélytismes et les habiles séductions des Carmélites présentent de graves dangers pour les familles, — et on porte le défi à tous les membres du conseil qui ont délibéré de voter une seule démarche faite directement ou indirectement pour arracher une jeune personne à sa famille et l'attirer aux Carmélites.

« Le conseil considéra enfin que des faits récents et de notoriété publique sont de nature à exciter la sollicitude du gouvernement et de l'autorité locale ; et de nouveau le plus large défi est porté à ce conseil de pouvoir citer un seul de ces faits qu'on dit être de notoriété publique !

« La seule chose que le conseil ne considéra pas, c'est que le corps délibérant et qui représente de graves intérêts ne doit pouvoir prendre une décision que sur des pièces produites ou des faits prouvés, et qu'il ne peut pas voter sur un article de journal et des phrases de rhétorique.

« Le conseil aurait encore pu considérer que l'art. 24 de la loi du 21 mars 1831 porte qu'en cas de réunion extraordinaire, le conseil municipal ne peut s'occuper que des objets pour lesquels il a été spécialement convoqué.

« Mais le préfet Meunier avait donné carte blanche à son conseil, et c'est vainement que l'article 28 de la même loi ajoute que le conseil délibère d'un conseil municipal portant sur des objets étrangers, la délibération est nulle de plein droit. Le préfet en conseil de préfecture a déclaré la nullité. La délibération n'en fut pas moins trouvée applicable, et comme telle envoyée au ministre, avec prière d'ordonner la dissolution des huit pauvres filles qui vivent pieusement dans un coin de la ville de Tulle !

« Ce n'est pas tout, la préfecture de la Corrèze a voulu publier, et cet imprimeur a un journal qui s'intitule *Album de la Corrèze*, journal de littérature, d'industrie et d'annonces. En réalité, ce journal est une littérature que les annonces judiciaires et les colonnes laissées libres à nos saisisseurs mobilières sont exclusivement consacrées à glorifier l'administration civile et

à calomnier l'administration religieuse. Fidèle écho de tout ce que la presse a de plus haineux contre la pensée religieuse, il est aussi le plus humble adulateur du maître dont la haute protection lui tient lieu de cautionnement.

«L'Album de la Corrèze donc, après avoir inséré la délibération du conseil municipal, s'empressa de publier son commentaire obligé, d'outrages, d'outrages contre la religion et le clergé. «Le mysticisme dont personne ne veut plus aujourd'hui, le parti prêtre, qui ne s'est jamais montré plus envahissant, plus audacieux, la confiscation au profit du cloître, le pervertissement de toutes les idées de moralité,» par le prêtre et les religieuses, «saturales cléricales,» tel est le fond de cette curieuse glorification de l'œuvre municipale, dans laquelle il s'agissait au «plus haut degré de la paix des familles, de la fortune des citoyens, de l'avenir social, politique et civil de la patrie!...» Et tout cela pour huit pauvres recluses, retirées dans leurs cellules, assises par terre, et occuper à prier Dieu, ou à coudre quelques ornements d'église!

«L'Album, du reste, terminant par ce petit avis de haute politique, et dont le gouvernement peut faire son profit: «Si le gouvernement voulait leurrer les uns et les autres et temporiser à la façon de Fabius, qu'il sache que les populations se défendent elles-mêmes; il n'est ministres assez habiles pour comprimer longtemps les instincts de la nation.» En sorte que la sommation municipale se trouve bien et dûment asortie de la *main-forte* de l'émeute pour être ramenée à exécution.

«Mais ce n'était encore là qu'un simple avertissement. La formule exécutoire de l'Album devenait autrement précise dans le numéro suivant. Nous copions mot à mot:

«On dit qu'une hydrophobie d'une nature spéciale vient d'éclater dans une de nos communautés religieuses, rage de prosélytisme accompagnée d'accès de séduction et d'envie de patrimoine, de dot, de testament. S'il en est ainsi, j'ai au service du conseil municipal un antidote infailible, et je lui conseille de l'employer sans retard; le voici:

«Envoyez au susdit couvent un ménétrier armé de son violon, sur lequel il râclera l'air de ce vieux refrain, dont les échos des cellules ont gardé un si effrayant souvenir:

«Sortez vite du couvent,
«Et du monastère,

sel air opérera incontinent la guérison des nonnes, tant soit peu qu'il soit joué avec accompagnement de quelques CLARINETTES DE CINQ PIEDS, comme du temps de la glorieuse!..... Je ne connais pas d'autre néde.»

«Et maintenant, qu'on se rappelle que c'est le journal de la préfecture qui imprime ces choses, et que ces provocations sanguinaires sont comme le complément des actes administratifs du département!

«Nous n'insisterons pas davantage pour démontrer tout ce qu'il y a eu de légèreté, de mauvais vouloir, d'arbitraire, d'illégalité, pour ne pas dire d'immoralité, dans l'attitude prise par l'autorité locale dans cette circonstance. M. le préfet a cru qu'en déchirant quelques mauvaises passions individuelles, il préparerait un facile triomphe à ses rancunes anti-religieuses. Le préfet s'est trompé; la population de Tulle est parfaitement calme et tout à fait indifférente aux ridicules agitations de quelques malveillances impuissantes.»

Voilà cependant les basses calomnies, les insolentes provocations qui ont précédé et, selon toutes les apparences, déterminé l'arrestation de M. le ministre de l'intérieur sur le couvent des Carmélites de Tulle! Tout cela est instructif.

— Dans un temps où les faux savants et les nouveaux philosophes du monde s'efforcent de déverser leurs dédains, et quelquefois leurs outrages et leurs calomnies sur l'épiscopat, nous leur apprendrons, osons le dire, beaucoup de faits dans un seul, qui nous revient d'un témoin, le plus digne de foi que nous connaissions.

C'est l'évêque de Nancy que ce fait glorifie, Mgr. de Forbin-Janson à la noblesse obligatoire, dont le zèle a dévoré le corps, pour parler comme l'Écriture, l'épée apostolique, dont la lame a usé le fourreau, et nous osons la citer encore avec elle.

Il avait comme adopté pour frère son collègue en épiscopat et en adversité, l'ancien évêque de Strasbourg. Et, d'un des deux, le riche s'était fait pauvre, et le pauvre s'était trouvé riche, tous les deux sans presque le savoir, et en esprit, selon le précepte de l'apôtre. Un an avant sa mort Mgr. Tharin se trouvait le débiteur de Mgr. Janson de 80,000 fr. d'argent déboursé en des temps divers, sans note seulement peut-être de la part de l'illustre précheur. L'emprunteur disait souvent à quelqu'un (c'est notre témoin), en riant:

«Ma grosse dette enfin commence à me peser.»

Et puis un jour, peu de mois avant sa mort, il lui tint à peu près ce langage: «Écoutez la scène qui m'est arrivée tout récemment (le jour d'un saint qui avait concouru à le frapper encore) j'allais déjeuner sur un chemin solitaire: Nancy entra au moment que je l'attendais le moins; il fixe ma bougie allumée par le feu dont j'avais besoin, vient à moi un papier à la main, qu'il me montre comme pour me le faire lire et m'empêcher de le lire à la fois; il le porte à la flamme et puis il me dit: Qu'il ne soit plus question de rien entre nous, et surtout pour vous, plus de soucis...»

Il est fumée aussi bien que gloire...

Ce vil papier...

«C'était ce que Nancy nommait souvent la malédiction de la société; Pargent, les 80,000 fr. qu'il n'avait prêtés pour mes créanciers de toute origine, et de l'exil principalement.

— On lit dans l'Ami de la Religion du 13 août:

«Son Exc. le nonce apostolique, Mgr. Fornari, archevêque de Niôna a bien voulu se rendre dimanche dernier, à huit heures du matin, à la prison de Saint-Lazare pour conférer le sacrement de confirmation à près de cent cinquante filles détenues, qui avoient été très-bien préparées à ce bienfait de la religion par les soins et la charité du respectable M. Testas, aumônier de l'établissement, et plus prochainement par une retraite prêchée et suivie par M. l'abbé Laroque. Le repentir et le recueillement de ces infortunées que la foi cherche à relever si heureusement de leurs anciennes fautes, ont touché les assistants et les ont pénétrés d'édification. Les ornements qui ont servi à relever la pompe de cette cérémonie avoient été prêtés par M. le curé de Saint-Laurent, dont l'ardente charité ne s'arrête pas aux limites de son propre paroisse. Le voisinage de Saint-Lazare avec Saint-Laurent permet, en effet, à M. Jacoste de donner à toutes les améliorations religieuses qui sont entreprises dans cette maison, sa vive sympathie et ses encouragements de pasteur. C'est pour cela que le digne curé s'est empressé, pour cette soennité, de mettre à la disposition du représentant du Saint-Siège, l'autorité et précieuse relique que lui a léguée le vénérable curé de l'abbaye-aux-Bois, feu M. Gaudechen, c'est-à-dire le calice dont se servait saint Vincent de Paul, dans cette même maison de Saint-Lazare, autrefois le berceau de la congrégation des prêtres de la mission.»

ESPAGNE.

— D'après les dernières nouvelles que nous apportent les journaux religieux de ce pays, il semble que la question ecclésiastique du premier diocèse d'Espagne est sur le point d'arriver à son terme, ou au moins à une solution qui ne se fera pas attendre. En effet, le chapitre métropolitain de Tolède se réunit, le vendredi 2 août, pour traiter de cette question, qui fut très-débatue dans une séance de plus de trois heures. On n'en a pas encore publié le compte-rendu, ni même la résolution à laquelle le chapitre se serait arrêté. Cependant il paraît que la majorité des membres du chapitre, vivement touchée des réclamations qui de tous côtés lui ont été adressées, aurait déclaré vouloir exiger du vicaire capitulaire de fait, M. Volsanguer, la démission de son poste. Le chapitre procéderait ensuite à une nouvelle élection d'après les canons de l'Église et la coutume immémoriale, qui est particulière à l'Église primatiale de Tolède, et d'après laquelle le chapitre en corps gouverne toutes les affaires, mais en nommant un seul vicaire-général (et non capitulaire), et un conseil d'administration pour l'expédition des affaires du diocèse.

Les journaux de Madrid arrivés jusqu'à ce jour, ne font pas connaître encore la décision du chapitre, qui sera un fait très-significatif dans les circonstances actuelles de l'Église d'Espagne.

— Mgr. l'évêque de Cordoue, élu patriarche des Indes, a été nommé confesseur de Marie-Christine.

RUSSIE.

— Depuis le commencement de 1813, plus de trois mille habitants de la Lithuanie, de la Podolie et de la Russie-Blanche (Weissrussland), la plupart paysans catholiques et pauvres, quelque-uns nobles, également catholiques et sans fortune, ont été successivement transplantés dans les steppes centrales de la Russie, pour défricher, dit-on, ces contrées arides, et pour contribuer en même temps à une répartition égale de la population de l'empire. Bien des gens néanmoins, d'un journal allemand, voient dans cette mesure du gouvernement l'intention d'affaiblir les paroisses catholiques, afin d'avoir ensuite un prétexte pour les anéantir; car les lois ne considèrent comme paroisses catholiques que les populations de ce culte composées d'au moins de cinquante âmes.

SUISSE.

— Parmi les conversions qui ont récemment eu lieu en Suisse, il en est une qui a produit beaucoup de sensation dans les cantons de Vaud et de Genève. Une jeune personne de 25 ans, Mlle. Rochat, vient d'abjurer le protestantisme à Carouge, pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Elle est d'un ministre méthodiste de Rolle, nourrie dans les doctrines protestantes, elle était, depuis longtemps, frappée du désaccord qu'elle remarquait entre les divers ministres. La vérité pouvait-elle se trouver au sein de cette anarchie? Mlle. Rochat ne trouvait dans ces doctrines sans bases fixes aucune satisfaction pour son esprit et sa raison. Elle a donc cherché ailleurs la vérité, et, après des perplexités pénibles, malgré l'affreuse perspective de se voir abandonnée et déshéritée par son père, elle n'a plus hésité: elle a embrassé cette foi une et invariable depuis dix-huit siècles, cette foi qui a survécu à tant d'outrages, à tant de haines, parce qu'elle offre dans ses doctrines, nullement soumises aux caprices de la raison individuelle, un éloquent ensemble qui ne laisse subsister ni l'erreur, ni même le doute, quand la conscience de celui qui la cherche est droite et sincère.

— Après les troubles que la nouvelle de la conversion de M. Hurter a excités dans sa ville natale, les amis et les admirateurs du célèbre historien liront avec intérêt la lettre suivante, adressée par M. Hurter à son ami M. de Saint-Cheron, auquel nous devons la traduction française de l'histoire du pape Innocent III et du Tableau des Institutions et des Mœurs de l'Église au moyen âge. M. de Saint-Cheron a bien voulu nous communiquer cette lettre.

Monsieur, — "Souvent, à Rome, et surtout dans le moment béni de mon retour au sein de l'Église, j'ai pensé à vous et à tous mes amis de Paris; je songeais à l'intérêt que la nouvelle de ma conversion inspirerait à vous et à tant d'autres catholiques de cœur et d'âme; je me représentais la joie que vous éprouveriez. Mais quoique ni vous ni aucun autre de tous ceux dont j'avais eu le bonheur de faire la connaissance à Paris, n'assistèrent à la cérémonie de mon abjuration, la France cependant y était représentée, et je nomme particulièrement M. l'abbé Gerbet et M. Mérioux grand-vicaire de Mgr. l'évêque de Digne. Les félicitations qui m'ont été adressées par les représentants de votre patrie n'ont pu néanmoins remplacer les sentiments de personnes honorables, amis connus et inconnus, qui ont exprimé des vœux sincères pour mon salut. Tous, et le Saint-Père le premier, ont reconnu que mon retour dans le sein de l'Église pouvait être regardé comme la récompense de mes travaux consciencieux. Je vous envoie quelques détails sur les motifs de ma conversion. Cet exposé vous montrera comment la grâce divine a aplani l'obstacle que je redoutais le plus et qui m'avait paru d'abord le plus insurmontable, je veux parler de l'assentiment volontaire de ma femme. Dès le commencement, son opposition était très modérée, mais elle a fini par approuver de bon cœur ma résolution.

"Le bas-people, irrité et excité contre moi par la presse et par quelques piétistes, a prétendu prouver par un charivari furieux, et par d'autres excès, que j'avais trahi la foi et la ville. Ces manœuvres se répétèrent pendant deux soirées et de telle manière, que non-seulement la police, mais le gouvernement a été forcé de prendre des mesures sérieuses de répression. Pendant que ces mouvemens avaient lieu, je me trouvais *in bona pace*, à Inspruck, ce qui atteste que ces attaques étaient dirigées uniquement contre ma femme et mes enfans. Au lieu de me faire des reproches, ma femme me parlait de tous ces désordres avec la plus parfaite tranquillité et même avec une sérénité imperturbable. Voilà pourquoi j'ai raison de me rejouir; je vois la grâce divine opérer déjà dans l'àme de ma femme, et j'espère qu'elle achèvera ce qui est déjà commencé.

"Cédant aux conseils de ma femme et de mon frère, je m'arrêtai pendant les premiers jours dans l'abbaye de Reinau; et de là j'ai publié ma déclaration aux habitans de notre ville. Quelques jours après j'y suis arrivé et j'ai passé et repassé dans les rues, sans être ni inquiété ni insulté, ni moins honoré qu'auparavant.

"Comme, suivant le langage du cardinal Mirara, le jeune homme qui reçoit l'ordre de la prêtrise signe son ariét de mort, de même celui qui retourne dans le sein de l'Église doit se tenir prêt à subir les tribulations. — *Omnes qui pie volunt vivere in Christo Iam persecutionem patientur*, dit saint Paul; mais la résignation et les prières des vrais membres de l'Église donnent des forces supérieures.

Ex corde et in Jesu Christo crucifixo.

"Votre ami très sincère et très-dévoté

"F. HURTER.

"Schaffhouse, ce 2 août 1844.

M. de Saint Cheron se propose de publier très prochainement l'exposé des motifs qui ont décidé la conversion de M. Hurter, exposé rédigé par le célèbre historien lui-même.

RUEDE.

—La persécution religieuse en Suède, dont en France on a beaucoup parlé, loin de s'apaiser, après la condamnation de Nilsson, comme on pouvait l'espérer, d'après le calme et le silence que les journaux suédois ont observé à cet égard, semble au contraire bien plus sérieux. Le clergé du royaume, l'archevêque et les autres évêques luthériens en tête, rassemblés dans la capitale pour la diète, paraissent vouloir tenter à cet effet l'antéchristisme complet de la religion catholique dans tout le pays. Indignés de ce qu'on a osé (comme l'archevêque s'exprima naguère dans une brochure, et des journaux l'ont répété après lui) mettre entre les mains des catholiques un *catéchisme*, un *livre de prière*, une *explication des Évangiles* des dimanches et fêtes en *langue suédoise*, qu'on ose même prêcher dans cette langue (et remarquons qu'en Suède il y a liberté de presse), il est sur le point de traîner devant les tribunaux M. le vicaire apostolique, M. L. Studach, l'homme le plus paisible, le plus tolérant qui existe. Déjà il a mis entre les mains du grand gouverneur, pour en saisir le tribunal, des chefs d'accusations énormes, par exemple, que Mgr. ne prend pas sur sa responsabilité si un Suédois fait abjuration dans les mains d'un prêtre qui quitte le pays avant que la police ne puisse l'en chasser, ou qu'il ne dénonce pas tous les convertis à ces pasteurs, si intéressés qu'aucune de leurs brebis ne leur échappe avant d'être condamnée pour la dernière fois, etc. Il faut remarquer que M. le vicaire apostolique est en même temps l'autorité de S. M. la reine, ce qui n'empêche pas que le consistoire n'ait juré sa perte et ourdi le projet de le faire chasser du royaume.

AFRIQUE.

—On écrit d'Égypte: "L'évêque arménien-schismatique à qui obéissent les marchands et employés de sa nation établis dans le pays, vient d'abjurer publiquement les erreurs qui le tenaient séparé du Saint-Siège. On espère que son retour à l'unité en entraînera quelques autres."

AMÉRIQUE.

Un aveu.—La lettre Encyclique du Pape que nous avons donnée il y a quelques semaines, au sujet de l'Écriture-Sainte, a été défigurée dans le texte et dénaturée dans les intentions par la plupart des journaux protestans des

Etats-Unis. Nous devons en excepter le *Churchman*, le journal le plus accrédité de l'Église Episcopaliennne, qui parle de la lettre Encyclique en ces termes:

"La Circulaire du Pape pose des principes qui pour la plupart sont pratiquement reconnus par ceux qui font profession d'orthodoxie dans toutes les dénominations. Cette lettre professe un profond respect pour les Saintes Écritures, un sincère désir de voir les Fidèles confirmés dans les doctrines des livres Saints; on y montre l'obligation de les expliquer d'une manière conforme à la tradition de l'Église. On y voit cette attention scrupuleuse à les conserver dans leur pureté, qui met en garde contre les traditions dénaturées et non autorisées, on y établit le droit et le devoir des pasteurs de prémunir leur troupeau contre l'altération des Écritures par les Hérétiques. Ce sont là des principes que reconnaissent les dénominations qui font profession d'orthodoxie; et avant de partager un jugement arbitraire contre la circulaire du Pape, tous ces orthodoxes auraient à renoncer à leurs *Credo*s et à leurs confessions de foi, à abréger leur prescription en faveur de la *version autorisée* des Saintes Écritures, et à renoncer à leur droit de prémunir leur troupeau contre la lecture des mauvais livres, et de les conduire dans de bons naturages.

"Nous déclarons en toute franchise que sous tous ces rapports nous approuvons la circulaire du Pape, et quoique aux yeux du Pape nous ne soyons, et nous avouons à n'être toujours que des Hérétiques et des rebelles, nous irons plus loin, et nous dirons que nous n'en aimons pas moins cette circulaire, parce qu'elle émane du successeur de Saint-Pierre, qui est le principe de l'unité dans l'Église catholique. Nous avons souvent exprimé nos sentiments de désapprobation à l'égard des nouvelles Sociétés Bibliques de l'Association Protestante, et de livres tels que la prétendue histoire de la réforme par d'Aubigné; et certainement nous ne les en aimons pas mieux, parce que le Pape les a condamnés.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On lit dans l'*Aurore*:

Sauvages Têtes de Boule:—Un bon prêtre (Messire Maureault, de Saint-François du Lac) qui vient d'accomplir une mission chez les *Têtes de Boule* et touché de l'extrême misère dans lesquels il les trouva plongés, s'est adressé à Son Excellence le gouverneur-général, par l'entremise d'un ami, pour représenter à Sir Charles Metcalfe que ses malheureuses ouailles avaient cessé depuis plusieurs années d'éprouver les bienfaits du gouvernement et de recevoir leurs présents accoutumés. Son Excel. ne fut pas plutôt informée de cet état de choses qu'elle s'empressa de secourir ces malheureux sans protection et sans appui, selon son cœur et ses sentimens de justice. Nous aimons à faire éclater cette nouvelle preuve de bienveillance et de justice, de la part de Sir Charles Metcalfe, parce que n'étant pas commandée autrement que par le sentiment du devoir, elle n'est pour cela même que plus magnifique encore. Nous puissions nos informations dans la lettre suivante.

(Traduction.)

Bureau du Secrétaire Civil.
Département Sauvage,

13 Sept. 1844

Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 9 ult. et de vous informer que les sauvages Têtes de Boule recevront leurs présents aussitôt que pourront être faits les arrangements nécessaires à leur délivrance.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très Ob. &c.

J. M. HIGGINSON, Secrétaire Civil.

J. G. BARTHE, ECR. M. P. P. &c &c &c.

—On écrit de Bécancour, 8 septembre à l'Éditeur de l'*Aurore*:

Monsieur, — Je vous supplie très respectueusement de vouloir bien publier dans votre intéressant journal le nouvel acte ci-après d'insigne bienveillance de Son Excellence le gouverneur-général.

Ce faisant vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, avec sincère respect et considération distinguée,

Monsieur, Votre &c. &c.

CHS. DION, Pire.

Le curé de Bécancour accuse, avec une vive reconnaissance et juste admiration, la remise à lui faite de \$20,000,000 accordé par Son Excellence le gouverneur-général à Joseph Villard et chef Abénaquis de Bécancour pour l'aider à se pourvoir d'une habitation.

La Mouche-à-Peu (Fire-Fly).—Il est le nom d'un petit steamboat en fer qui vient d'être achevé, et qui doit traverser régulièrement du quai du marché neuf à St. Lambert, vis-à-vis cette ville. Il a commencé ses voyages samedi dernier, et dimanche il a été encombré de voyageurs toute la journée. Ce petit vaisseau mesure 115 pieds de longueur, et une seulement 2 pieds d'eau. Son engin est de la force de 12 chevaux. Il est commandé par M. Robert Holmes. *Minerve.*

Triomphe de l'industrie indigène.—On lit dans le *Canadien*:

N'ayant pu assister, mercredi dernier, à la lutte entre la pompe Lemoine et la pompe l'Union de Montréal, parce qu'elle avait lieu au moment où nous mettions sous presse, ce n'a été que sur le rapport d'autrui que nous avons annoncé, dans un *proscriptum*, le triomphe remporté par la première, et ce rapport nous avait été fait par un des *pompiers vaincus*. Ce n'a donc

pas été sans surprise que nous avons vu quelques journaux de Montréal contester la victoire ou prétendre au moins, avec le *Quebec Mercury*, que l'Union jette une plus grande quantité d'eau.

Voici la convention qui avait été convenue entre les parties et signée en *duplicata* :

Il a été convenu entre Benjamin Lyman, de la compagnie de la pompe l'Union de Montréal, d'une part, et Louis Lemoine et sa pompe à incendie, d'autre part, ce dont la substance s'ensuit. La compagnie de l'Union paie £25 et M. Lemoine autant, faisant ensemble £50, laquelle somme sera déposée à la Banque de la Cité.

La pompe l'Union jouera contre la pompe de M. Lemoine, la même qu'il avait avec lui à Montréal; chacune jetant son eau de la manière la plus avantageuse, par un tube qui mesurera trois quarts de pouce. La pompe dont le jet atteindra la plus grande hauteur, mesurée depuis le bout du tube jusqu'à la goutte la plus éloignée, emportera l'enjeu de £50. M. Lemoine a nommé pour juges M. Joseph Legré, fils, et M. N. Aubin; la compagnie de l'Union a nommé M. Daniel McGie et M. J. H. Wilson; lesquelles quatre personnes en nommeront une cinquième. L'enjeu ainsi exposé ne sera retiré que sur une traite signée par 3 au moins des 5 juges, la décision d'une majorité desquels tranchera toute difficulté et sera définitive. Les pompes seront manœuvrées chacune par le même nombre d'hommes, et employeront un boyau de 12 pieds de long. Cet accord est maintenant signé par les personnes sus-mentionnées.

Québec, 31 août 1844.

Les pompes joueront sous quinze jours de cette date.

(Signé), DANIEL MCGIE.
J. WILSON.

Telles étaient les stipulations entre les parties; les quatre juges nommés dans l'accord avaient choisi l'hon. maire de Québec pour décider en cas de partage égal entre eux. Chaque pompe était manœuvrée par 24 hommes, et l'on nous certifie que le tube de l'Union était de six à sept pieds plus élevé que celui de la pompe Lemoine, ce qui donnait à la première un avantage d'autant. Voici maintenant, sur la manière dont la chose s'est passée, un extrait du rapport fait par le *Journal de Québec*, dont le rédacteur était avantageusement placé pour voir.

«Le point de mire étant une voile tendue, le long d'une perche accolée au clocher de la cathédrale. De 5 pieds en 5 pieds, des chiffres indiquaient les hauteurs sur cette voile. Le *minimum* de la hauteur indiquée était 120 pieds, et le *maximum* 150. Les personnes choisies des deux côtés pour décider du résultat de la lutte étaient placées au deuxième étage de la maison de W. Wilson, conseiller de ville, et l'un des experts. En cas de division égale, S. H. le Maire, devait décider. La pompe *Lemoine* s'essaya la première et ramolla la voile jusqu'au chiffre 145, mais dépassa le haut de l'indicateur qu'elle ne put atteindre à cause du vent qui le poussait en tout sens, pour aller laver la boule du clocher à une hauteur de plus de 160 pieds; et nous ne craignons pas de dire que si cette pompe était mue par une compagnie aussi bien organisée, aussi bien exercée que les pompiers de l'Union, elle eût fait quelque chose de plus étonnant encore. Vint ensuite le tour de l'Union. Le premier essai ne fut pas heureux; le deuxième le fut plus, et le haut de la colonne alla se briser en gerbes au chiffre 140; le troisième eut moins de succès que les deux autres. La victoire s'étant donc rangée du côté de M. Lemoine, puisque son antagoniste et lui avaient couru chacun leurs trois chances. Mais voulant essayer tout ce qu'il pouvait faire, le capitaine Lyman mit 32 hommes au levier de sa pompe au lieu de 24 qu'il y avait auparavant; et le jet atteignit une hauteur de 147 pieds environ sur la voile. Malgré cette augmentation de puissance, c'était beau, mais ce n'était pas encore la hauteur du jet de la pompe *Lemoine*. Aussi tous les juges ont-ils été unanimes à décerner la victoire à notre compatriote, qu'on a fait monter sur sa pompe et qu'on a promené en triomphe par les rues de la ville, glorifiant ainsi le triomphe de l'industrie indigène.»

Il doit y avoir encore sous peu une autre semblable joute entre la pompe *Lemoine* et une autre pompe emportée récemment d'Angleterre, pour Québec. Cette dernière est sous les ordres du capitaine Baxter, qui a porté un défi que M. Lemoine a accepté. Il y a £50 au jeu, £25 de chaque côté.

—Extrait d'une lettre d'un jeune Canadien qui voyage en Europe, communiqué au *Journal de Québec*:

.....«Nous sommes débarqués à Belfast en Irlande; c'est là que nous avons vu de la misère. Les pauvres s'attachent à vous comme de véritables sangsues, pour vous arracher un pauvre sou; je vous parlerai de tout ceci plus au long à mon retour. Belfast, d'ailleurs, est une jolie ville très-commerçante. D'jà nous nous sommes rendus à Dublin. Nous avons fait ce trajet par l'intérieur. Oh! que l'Irlande est belle! Que la culture y est poussée à un haut degré! Rien n'est plus enchanteur que de voir ces champs irlandais? Mais si vous voyiez ces maisons, ce sont de petits trous de terre, la lumière du jour y entre par quatre vitres, les animaux logent avec leurs maîtres; à côté de ces cabanes, l'on voit s'élever majestueusement du milieu des arbres d'un bocage, le château d'un lord, d'un marquis, propriétaire de ces terres; une jolie petite rivière serpente autour de sa maison, un réservoir renferme des poissons pour fournir à sa table, tout enfin s'y trouve pour le bonheur de ce monsieur, qui n'a pas honte de voir à quelques pas de lui ces cabanoux dont je viens de vous parler.

«De Dublin, qui est une très belle ville, je me suis rendu à Liverpool, par un steamer, c'est à quel y a de l'industrie, du commerce, des manufactures de toute espèce. Oh! jamais vous ne vous en formerez une idée, il y a là une vraie forêt de mâts de vaisseaux, je n'en ai jamais vu tant réunis. Nous ne cesâmes ici que quelques heures, nous prîmes le chemin de fer et nous arrivâmes à Birmingham à 3 heures de l'après-midi; le lendemain nous étions à Londres. Cette ville est digne sous tous les rapports d'occuper le rang qu'elle tient de métropole de l'Empire britannique; il est impossible de se faire une juste idée de sa grandeur, de sa richesse, de son activité, de la regularité, de l'ensemble de ses bâtisses; je vous avoue que j'ai peine à me mettre dans l'esprit que je suis à Londres. C'est une pensée qui me passe. Ici j'ai vu le lit sur lequel est mont Napoléon; j'ai vu son carrosse militaire; j'ai vu une de ses chemises marquée de son sang, une de ses dents, ses propres habits quand il est mort, etc. Je vous intéresserai à mon retour sur ceci. Mais j'oubliais de vous raconter une circonstance qui fait époque dans ma vie. Savez-vous que j'ai été voir O'Connell dans sa prison! que je lui ai donné la main, que nous lui avons parlé et qu'il nous a répondu en français très poliment. J'y ai vu aussi son fils J. H. Le plus jeune de ses fils, que l'on appelle le petit *Daniel*, pas en prison. Je lui ai donné à main à une assemblée pour le rappeler, à laquelle j'ai assisté. Là j'ai vu des prêtres venir au nom de leurs évêques, présenter des adresses au grand O'Connell et débiter des discours pleins de feu et d'éloquence; j'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais l'espace me manque.

FRANCE

—Hier, les douze princes noirs qui commandant Bouet avait amené du Sénégal, et qui s'étaient arrêtés à Brest, sont arrivés au Havre par le *Mohélien*, avec M. de Kerjem, enrigne de vaisseau, qui les accompagna à Paris, où ils vont entrer, les uns dans un collège, les autres à l'école de Châlons.

PORTUGAL

—Les dernières lettres de Lisbonne portent que le duc de Palmella se trouvait dans un état désespéré par suite de la rupture d'un vaisseau du cœur.

PRUSSE

Berlin, 1er août.—Le docteur Schweinflein est de retour d'Erdmansdorf, où il s'étant rendu pour faire une visite à eurs Majestés. Il a donné les nouvelles les plus satisfaisantes de la santé du Roi. Mais il est certain que c'est la contusion que le Roi a reçue à la poitrine est plus forte qu'on ne l'avait pensé d'abord. M. de Schweinflein a ordonné une application de sangsues. Le départ du Roi est retardé; Sa Majesté restera jusqu'au 7 août à Erdmansdorf.

—Le comte de Kolowrat, ministre de l'intérieur et principal confident de M. de Metternich, est parti pour Prague avec des pleins pouvoirs extraordinaires. Cette mission indique les craintes qu'inspirent au gouvernement autrichien les troubles qui continuent en Bohême. Les conférences auxquelles le roi de Prusse doit venir prendre part à Vienne ont pour objet d'aviser en commun un moyen d'apaiser les troubles en Bohême et en Silésie.

GRÈCE

Athènes, 25 juillet.—A Corinthe, le dimanche et sept citoyens ont perdu la vie à l'occasion des élections, qui ont été très orageuses.

A Charysios, dans l'île de Négreponte, on a brûlé les urnes contenant les bulletins des électeurs. Une partie de l'églice est devenue à cette occasion la proie des flammes. Les électeurs ont soutenu que les employés avaient changé le nom des électeurs.

On vient d'envoyer plusieurs régiments dans diverses localités, à l'effet de rétablir l'ordre et la tranquillité; peut-être est-ce improprie de dégarnir le capitale de troupes dans un moment où nous sommes à la veille d'élections qui pourraient être orageuses.

La présence de plusieurs vaisseaux de nations étrangères dans le port de Pyrée tranquillise les habitants.

Dans le nombre se trouvent deux vaisseaux turcs, et hier une nouvelle corvette prussienne est arrivée.

AMÉRIQUE

Assassinat et émeute à Baltimore.—Il y a eu dimanche huit jours, à Baltimore, un jeune homme de 16 ans a été tué, d'une horrible manière, par un homme ivre. Ce dernier, le nommé David Andrews, exerçant la profession de boucher, se trouvait dans Bath-street entouré de gamins qui s'amusaient à le taquiner. En vain, il retourna plusieurs fois pour les effrayer, afin de se débarrasser de leur poursuite, ils n'en continuèrent pas moins à l'entourer et à entraver sa marche chancelante. A la fin, irrité de cette obsession, David Andrews, tirant de sa poche un couteau, se précipita sur un de ses agresseurs, le jeune Brennan, et lui enfonça son couteau dans la poitrine. Un des jeunes gens, témoin du crime, ramassa alors une pierre dont il frappa Andrews à la tête, au moment où celui-ci se sauvait après avoir compris la portée de son action. Andrews tomba, et on put alors s'emparer de lui pour le conduire en prison. Le jeune Brennan est mort quelques heures après.

Le même dimanche où ce meurtre avait lieu, de *frimen*, se battant entre eux, se servaient de pistolets et de fusils pour vider leur querelle. Plusieurs personnes ont reçu des blessures fort dangereuses, parmi lesquelles on mentionne un bras brisé par une balle et un abdomen traversé par la décharge d'un fusil chargé avec du plomb. Plusieurs citoyens paisibles ont été arrêtés dans les rues par des individus armés, et on a mis le feu à une chaloupe appartenant à la *Vigilant Fire Company*.

UN DOMESTIQUE DE M. LE MARQUIS DE LOUVOIS.

Le 4 août 1834, M. le marquis de Louvois arrivait en calèche dans les Pyrénées. Sur le siège de sa voiture était assis un jeune domestique, dont l'histoire antérieure ne tiendra pas beaucoup de place. Paul est le fils d'un marchand de bestiaux, très-pen favorisé de la fortune, et le frère de neuf autres enfans qui décèdent, chacun pour leur part, les fruits chanceux du petit commerce paternel. Paul s'était, par conséquent, trouvé trop heureux d'entrer au service de M. de Louvois, et cela se conçoit à merveille quand on connaît son maître.

La voiture suivait, depuis quelque tems, cette route inégale, qui domine, sur la droite, la riante vallée d'Argelès, et d'où l'œil s'égarait à plaisir, en remontant le cours des eaux, à travers des massifs d'arbres touffus, parmi lesquels se dressent quelquefois les ruines d'une vieille tour féodale, aussi fameuse par ses traditions que pittoresque par son aspect. Au loin, quelques espaces d'un blanc lisse et resplenissant se détachent, çà et là, sur le fond obscur et mobile de la plus magnifique végétation, une flèche pointue perce les cimes arrondies, et vous devinez un village, presque entièrement voilé dans la richesse de ses ombrages, comme d'un rideau de verdure.

Ainsi s'acheminait, sous le fouet retentissant du postillon, la calèche de M. le marquis de Louvois, quand elle dépassait, pour la dernière fois, un bon vieillard à cheval qui semblait s'efforcer de l'accompagner, et dont l'émulation, hors de propos, inquiétait sans doute la sensibilité de notre noble voyageur. Enfin, c'en était fait, ni l'honneur ni sa monture n'avait reparu dès lors jusqu'au relais de Pierrefitte; et M. de Louvois, délivré du souci de cette lutte inégale, s'empressa de demander les chevaux. Les chevaux manquent rarement au relais de Pierrefitte, mais la route y manque souvent, quand les eaux du gave des Canterets, grossies par un violent orage débordent avec fureur dans la plaine; et le 4 août 1834 était un de ces jours-là. Il fallait coucher à la poste de Pierrefitte; ce qui est une des extrémités les plus fâcheuses auxquelles puisse être réduit le *touriste* des Pyrénées, depuis les rives du Tet jusqu'à celle de Nivette. M. de Louvois se résigna et porta aussi loin que possible le courage de sa position. Malgré la mauvaise apparence des mets, il se résolut à souper.

A l'extrémité de la longue table où il s'était placé, on vint apporter un second couvert, et un vieillard ne tarda pas à s'y asseoir après un salut modeste: c'était le cavalier présomptueux qui avait entrepris, une heure auparavant, de mettre son coursier fatigué au train d'un attelage fringant, circonstance dont l'attention de M. de Louvois avait été frappée, comme on s'en souvient. Il jeta sur lui les yeux, et c'était un simple mouvement de curiosité; il les y reporta plusieurs fois, et c'était l'effet d'un mouvement d'intérêt et de sympathie. Cet homme avait une figure noble et douce; des cheveux blancs, mais fournis, ombrageaient sa tête respectable; son regard que M. de Louvois rencontrait souvent paraissait animé d'une expression peu commune, et les larmes involontaires qu'ils roulaient quelquefois trahissaient une peine intérieure qui demandait à se répandre. La conversation ne tarda pas de s'établir et d'en amener l'occasion. Je ne changrai rien à ce récit, pas même les mots propres, que je sais ajuster, comme un autre, aux convenances d'une fiction, quand j'ai besoin de les inventer.

J'ai promis, en commençant une histoire authentique où l'imagination du conteur ne serait pour rien, une histoire sans parure et sans déguisement, comme la nature et la société en donnent, de tems en tems, à ceux qui les cherchent; et c'est cette histoire que j'écris. Il y a peut-être quelque indiscretion à désigner si ouvertement des personnes dont je n'ai ni reçu, ni demandé l'aveu; mais à quoi bon l'envelopper de des mystères du roman dans une narration qui n'a rien d'offensant pour qui que ce soit, et qui, sous certains rapports, est honorable pour tout le monde? Quoi qu'il en puisse être, et dans le cas même où l'on me condamnerait sur la forme, on m'absoudra sur l'intention. Je n'en demande pas davantage, car ce n'est pas ici une œuvre d'écrivain, mais une causerie de la veillée, destinée à ne pas sortir d'un petit cercle de bonnes gens dans lequel j'ai renfermé mon auditoire, mes préférences littéraires et ma réputation.

—Vous avez dû vous étouffer, Monsieur, dit le vieillard, de me voir, tout à l'heure, si obstiné à vous suivre; et cette ambition, si déplacée à mon âge, peut vous avoir donné une mauvaise opinion de mon jugement.

—Non, en vérité, répondit M. de Louvois, j'ai seulement supposé que ma rencontre, prévenez ou non, ne vous était pas tout à fait indifférente, et que vous aviez quelque communication à me faire.

—Il le faut bien, si vous m'y autorisez, répliqua le vieux voya-

geur; mais, comment expliquer cela? Mon seul dessein était d'attirer l'attention d'un jeune domestique assis devant votre voiture, et qui ne paraît pas me reconnaître. Il n'est que trop probable, au reste, ajouta-t-il, en étouffant un sanglot en portant sa main sur ses yeux pour y contenir une larme, que nous nous sommes vus tous deux aujourd'hui pour la première fois. Oserais-je vous demander s'il est depuis longtems à votre service?

—Depuis deux ans, dit M. de Louvois, et je le connais depuis son enfance: je l'ai reçu de sa famille.

—De sa famille? répéta le vieillard.

A ce mot, il éleva ses yeux au ciel, et ses larmes s'échappèrent en abondance.

—Parlez! parlez! s'écria M. de Louvois; je ne comprends rien encore à ce mystère; mais j'ai besoin de vous entendre et un désir profond de vous consoler; j'y parviendrai peut-être.

—Un soupir qui exprimait le doute, une inclination de tête qui exprimait la reconnaissance, furent d'abord sa seule réponse.

—Vous le permettez donc? reprit-il enfin, et il ne me reste qu'à vous demander grâce pour ce qui pourra, dans mes paroles, révolter votre esprit et votre raison. Le trouble où m'ont jeté mes impressions d'aujourd'hui ne me laisse pas la force de décider moi-même entre ce qu'il faut croire et ce qu'il faut nier.

—Je m'appelle Despin, je suis maire de la petite ville de Caujac, où M. le comte de Marcellus a un château. J'étais, il y a quatre mois tout au plus, aussi heureux qu'on peut l'être sur la terre. Nous vivions trois cent mille francs de fortune, ma femme et moi, c'est à dire, beaucoup plus qu'il n'en faut pour vivre dans une douce aisance, et pour faire un peu de bien autour de soi, quand on a des goûts simples et qu'on vit sans ambition. Toute la nôtre était de laisser, avec un nom honnête, l'agréable indépendance dont nous avions joui à un fils unique âgé de 22 ans, qui récompensait nos soins par les meilleures qualités et la plus tendre affection. La mort nous l'a enlevé; là finit notre bonheur. Nous avions vécu trop longtems!

Ici de nouvelles larmes interrompirent M. Despin. Après un moment de silence, il continua:

—Une pierre, surmontée d'une croix; voilà tout ce qui nous reste de lui! Par mon inconsolable douleur, Monsieur, vous pouvez juger de celle d'une mère. Souvent, pendant les courts momens de sommeil que le ciel accordait à mes yeux fatigués, ma vieille femme se dérobaît de mon lit pour aller pleurer au cimetière sur la tombe de son fils. Dernièrement, par une nuit froide et humide, je m'aperçus de son absence, et je me relevai pour la chercher, ou plutôt pour la trouver, car je savais bien où elle était.

Cependant, elle ne répondit point à ma voix, et j'arrivai jusqu'à la place où avait été creusée la fosse, avant de l'enterrement. Elle y était couchée, immobile et sans connaissance. Je crus un moment, hélas! qu'elle était morte aussi. Le mouvement de mon départ avait réveillés quelques domestiques qui me suivaient de loin. Les uns la rapporèrent à la maison, un autre me soutint pour y revenir, Je n'avais pas encore tout perdu; elle était rendue à la vie. On nous laissa.

La physionomie de ma femme était extrêmement animée. Ses yeux brillaient d'une manière étrange, que je n'y avais pas remarquée jusque-là.

—Notre fils n'est peut-être pas mort, dit-elle en me pressant la main; peut-être sa fosse est vide.

Ce langage me rempli d'une nouvelle inquiétude; car je craignis que le désespoir n'eût altéré sa raison.

—Ecoute, continua-t-elle du ton de voix assés d'une personne qui veut qu'on la croie, tu connais ma dévotion à la sainte Vierge, et combien j'ai toujours redouté de l'offenser. Eh bien! j'ai osé compter sur sa protection dans le malheur qui nous accable, et tout annonce que ses divines bontés ont répondu à mon espérance. Je l'ai déjà vu deux fois.

—Grand Dieu! m'écriai-je, que penses-tu donc avoir vu?

—Elle-même, reprit-elle avec calme, et c'est l'éclat dont elle est entourée qui m'avait privée de mes sens quand tu m'as retrouvée tout-à-heure au cimetière; mais ses paroles sont aussi présentes à mon oreille que si je les entendais à l'instant.

—Tu m'as priée, m'a-t-elle dit, je viens à ceux qui m'ont prié dans la sincérité de leur cœur. Envoie ton mari vers la montagne, il y verra l'enfant que vous avez perdu.

—Qu'auriez-vous fait à ma place, Monsieur?

J'hésitai cependant, car la fréquentation des gens éclairés et l'habitude de la lecture m'avaient guéri des préjugés du peuple. Est-ce là un grand bonheur? Il le faut bien, puisque les philosophes sont si impatients de le faire goûter à tout le monde. Mais l'apparition se-

renouvela plusieurs fois, au même lieu, avec les mêmes circonstances. Je connaissais dans ma femme une simplicité de cœur et une austérité de conscience qui la rendaient incapable de mensonge ; aucune autre illusion n'obscurcissait son intelligence, car, à ma grande satisfaction, son désespoir, calmé par une promesse venue du ciel, laissait reprendre de jour en jour à ses esprits la sérénité qu'ils avaient perdue pendant trois mois. Son bon sens naturel s'était fortifié depuis qu'elle avait foi à cette révélation étrange dans laquelle vous ne voyez sans doute qu'une folie. Que vous dirai-je ? Prestige ou vérité, il y avait du moins dans son rêve un sujet de consolation que ne pouvait lui fournir la vaine sagesse des hommes, et je me hâtais de souscrire à ses espérances avec plus de confiance dans le pouvoir du miracle ; j'avais besoin d'un miracle aussi, et quel homme n'a pas eu besoin d'un miracle pour se réconcilier avec la vie ! mais je n'y comptais pas. Je partis toutefois quand le terme annoncé dans la sainte apparition fut venu, et je quittai ma pauvre femme, en lui témoignant une sécurité qui n'avait point quitté mon âme. Dès ce moment, je n'ai cessé d'errer inutilement dans la montagne, comme je m'y étais attendu, et je devais partir demain, porter la mort, peut-être, à la plus malheureuse des mères, quand ce matin...

—Eh bien ! monsieur Despin, ce matin?...
—Quand ce matin j'ai vu mon fils assis sur le siège de votre voiture ; mais il ne m'a pas reconnu.

—Paul, votre fils, dites-vous !
—C'est bien le nom de mon fils, c'est bien mon fils aussi, mais il ne m'a pas reconnu. C'est mon fils, quoiqu'il ne me reconnaisse pas, et j'en ignore la raison. Je l'ai vu pendant toute ma route. Je viens de le revoir et de lui parler quelque temps dans la cour de l'auberge. C'est mon fils. Je me suis informé de son âge. Il a exactement l'âge de mon fils. Il a ses traits. Il a le son de sa voix. Il a son accent. Mon fils a un signe à la joue. Il a un signe à la joue. S'il arrivait à Caujac, tout le monde le reconnaîtrait. Je le reconnais si bien, moi, qui ne peux pas me tromper, moi, qui suis son père ! mais il ne me reconnaît point.

Les larmes de M. Despin recommencèrent à couler, et il resta plongé dans un morne silence, les bras accoudés, et la tête appuyée sur les mains.

Suite et fin au prochain numéro.

DECES.

En cette ville, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie de 14 mois, soufferte avec beaucoup de patience et de résignation, François-Marie Chevalier de Lorimier, écuyer, âgé de 70 ans.

M. de Lorimier occupait le grade de Major dans la Milice incorporée, et avait servi en qualité de Capitaine dans le Département son âge, pendant la dernière guerre américaine. Comme tel il avait assisté à sept engagements différents contre l'ennemi, et avait fait preuve de bravoure et de courage à chacune de ces occasions.

—A Yamachiche, le 1er du courant, à l'âge de 73 ans, à la suite d'une maladie de neuf mois, supportée avec une patience tout-à-fait chrétienne dame Marie-Françoise Rivard-Dufrène, épouse de Charles Caron, écuyer ; elle vit approcher la mort avec le calme et la résignation du juste. Le pauvre et l'orphelin perdent en elle un appui et un soutien bien chers, et l'exemple de ses vertus a imprimé dans les cœurs des traces qui ne s'effaceront de si tôt et qui lui valent le plus honorable monument. Elle était mère de M. Thomas Caron, le digne curé de St. Martin, dans l'Île Jésus, et mère aussi de la révérende sœur St.-Charles, Ursuline aux Trois-Rivières. Ses funérailles ont eu lieu le 4, dans l'église paroissiale, où un service funèbre fut célébré par M. Lefrançois, prêtre desservant la paroisse, en présence d'un concours nombreux de parents et d'amis du lieu et des paroisses circonvoisines. Elle laisse en mourant un époux inconsolable, et une famille qui en ressentira longtemps la perte.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des Ecoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme INSTITUTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Évangéliste, et ceux qui ont des RECLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Évangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

11 Septembre, 1844.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Théodore, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUEY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD. } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

New-York. } "Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-igné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes : Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Clandes, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, en remettre au sous-igné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD.
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	12d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4c.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTEB.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTEB.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.